

(B)

L.127-STATTE - MOHA

Dpt TRANSPORT

P.S.S. 125-127

Quai à droite

Quai à gauche

Bureau 10.421 s 91

Après usage, le conducteur remet cette fiche à la gare. En cas d'impossibilité il l'annexe à son rapport. Dans ce cas l'atelier de traction doit renvoyer la fiche à la gare de départ : STATTE

Date : 10 - 88



